



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 12631

Texte de la question

Les constats récents mettent en évidence la persistance d'une importance marquée des difficultés de maîtrise des connaissances fondamentales (lecture-calcul) au terme de la scolarité de l'école élémentaire. Le même constat s'impose à différentes phases de la scolarité. Le débat polémique, en 2006, sur les méthodes de lecture, a révélé des différences d'analyse alors que la méthode globale n'est ni préconisée par les instructions officielles, ni employée depuis de nombreuses années. Cependant, la France est au dessous de la moyenne européenne quant à la maîtrise de la langue. Des efforts significatifs doivent donc être développés, tant au niveau de la formation initiale que continue des professeurs, pour mettre en oeuvre de nouvelles pratiques d'apprentissage de la lecture en s'appuyant sur les recherches indiscutables et les travaux réalisés par des équipes de chercheurs en sciences de l'éducation comme cela existe à l'IUFM de Clermont-Ferrand. L'éducation nationale met en oeuvre des stratégies de remédiation avec les initiatives diversifiées portant sur le repérage des élèves en difficulté, leur suivi, la formation des enseignants dans le cadre d'un protocole de travail. La mission générale d'insertion du rectorat est impliquée dans cette problématique afin d'aider au développement de parcours individualisés. Des mesures nouvelles s'imposent pour contribuer au repérage des inadaptations concernant certains élèves. Celles-ci peuvent être d'ordre intellectuel, physique, psychologique et social. Elles sont la cause des difficultés d'apprentissage de l'élève. Cette détection opérée, des mesures de remédiation doivent être développées dans le cadre d'une stratégie concertée en faisant appel, aux côtés des enseignants, aux professionnels compétents (médecins, psychologues, rééducateurs). Cela implique des moyens humains et financiers nouveaux et des mesures structurelles adaptées dans l'organisation des parcours scolaires et dans le développement d'activité permettant la réussite des jeunes au niveau des apprentissages fondamentaux. Un travail important doit aussi être conduit avec les parents pour les aider dans leur rôle éducatif. C'est donc bien un engagement global de toute la société qui doit être développé car l'école seule ne parviendra pas à compenser les difficultés socioculturelles qui affectent de nombreux jeunes élèves. Cependant convient-il de renforcer sérieusement les moyens de l'école afin qu'elle réponde toujours mieux aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et au défi que constitue l'élévation du niveau de maîtrise des langages fondamentaux de tous les jeunes. M. Jean-Yves Bony demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour atteindre, dans la mesure du possible, cet objectif.

Texte de la réponse

L'école primaire est la première étape de la scolarité obligatoire : sa mission centrale est de préparer tous les élèves à réussir leurs études au collège. Aujourd'hui, comme l'a noté le Haut Conseil de l'éducation, 15 % des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec lourd. Aujourd'hui, 18 % d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois pendant le cycle élémentaire. Le premier objectif fixé à l'école primaire sera de diviser par trois le nombre de ces élèves. En investissant sur ceux qui en ont le plus besoin, dans cinq ans, la proportion d'élève ayant redoublé une fois à l'école primaire devra être inférieure à 10 %, et cela quelle que soit l'origine socioprofessionnelle des familles. Le plan présenté par le ministre de l'éducation nationale pour assurer l'indispensable redressement de l'école primaire repose sur cinq axes. 1° Une nouvelle organisation de la

semaine scolaire. La suppression des cours à l'école primaire le samedi matin va entraîner dès la prochaine rentrée la réorganisation de la semaine scolaire en un horaire obligatoire de 24 heures pour tous les élèves auquel s'ajoutent deux heures d'enseignement du français ou des mathématiques pour les élèves en difficultés répartis en petits groupes. Ces deux heures d'enseignement hebdomadaire offert à tous les élèves en situation d'échec par rapport aux apprentissages fondamentaux donneront tout leur sens aux programmes personnalisés de réussite éducative voulus par la loi pour l'avenir de l'école et permettront d'atteindre l'objectif de diminution des redoublements. 2° De nouveaux programmes pour l'école primaire. Ces nouveaux programmes de l'école primaire qui ont été présentés le 20 février vont entrer en vigueur dès l'année scolaire 2008-2009. Ils sont précis et détaillés : on peut y lire ce que les élèves doivent savoir à la fin de chaque année scolaire. Ils sont compréhensibles par tous et pas seulement par les spécialistes de l'école. Ils fixent les objectifs à atteindre, mais laissent les enseignants responsables du choix des méthodes pédagogiques. Ils donnent la priorité aux apprentissages fondamentaux : le français et les mathématiques. Ils comportent également un apprentissage de l'histoire des arts à partir du CE2 à raison de 20 heures par an. 3° De nouvelles évaluations en français et en mathématiques. Dès la rentrée prochaine seront mises en place au CE1 et au CM2 des évaluations en français et en mathématiques qui mesureront le niveau atteint par les élèves par rapport aux grands objectifs des programmes scolaires. Ces évaluations, placées en milieu d'année scolaire, ne seront plus des évaluations diagnostiques visant à repérer les 15 % d'élèves en grande difficulté comme actuellement, mais des évaluations qui fourniront un bilan des connaissances et des compétences maîtrisées par chaque élève. Les résultats individuels des élèves ne seront communiqués qu'à leurs parents. 4° Des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires. En plus du soutien qui sera apporté aux élèves en difficulté lors des deux heures hebdomadaires dégagées à cet effet, seront proposés des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires. Ils seront organisés pour les élèves de CM1 et de CM2 dès les prochaines vacances de printemps, et aussi début juillet et fin août. Ces stages d'une semaine comporteront trois heures d'enseignement par jour en français et en mathématiques. Cet enseignement sera organisé en groupes d'une dizaine d'élèves. Il sera conduit par des enseignants volontaires qui seront rémunérés en heures supplémentaires. À cela s'ajoute également l'extension, dès la rentrée 2008, de l'accompagnement éducatif à toutes les écoles de l'éducation prioritaire. Cette « école après l'école » permettra aux enfants, dont les familles le souhaitent, de bénéficier d'un soutien scolaire ou d'activités culturelles et sportives quatre soirs par semaine. 5° Une nouvelle forme d'évaluation des enseignants. Conformément au principe de la liberté pédagogique inscrit dans la loi pour l'avenir de l'école, l'inspection des enseignants devra se centrer sur l'évaluation des progrès et des résultats des élèves par rapport aux objectifs fixés par les programmes. De nouvelles instructions seront données en ce sens aux inspecteurs pour opérer dès la rentrée prochaine ce changement d'orientation du champ de l'inspection. Enfin, il est utile de rappeler que le Parlement a été associé à cette démarche. Comme il s'y était engagé, le ministre de l'éducation nationale a adressé aux deux présidents des commissions des affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale les nouveaux programmes pour consultation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12631

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7764

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2625